

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Design de mode (903.74)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

à l'École de Design Châtelaine Inc.

Octobre 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Design de mode* (903.74) conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) à l'École de Design Châtelaine s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation a été réalisée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de l'École de Design Châtelaine, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 10 novembre 1997. Un comité de spécialistes, présidé par un commissaire, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement le 31 mars 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction de l'établissement, y compris les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation, des professeurs³ et des élèves. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques de l'École de Design Châtelaine et du programme évalué. Il présente ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite à l'établissement. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le *Guide spécifique*, les critères retenus pour cette évaluation sont : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, mars 1997, 23 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, qui présidait le comité; M^{me} Johanne Bouchard, présidente et directrice générale, Académie de l'entrepreneuriat québécois; M^{me} Lyne Bussière, directrice générale, Ateliers Par Apparat; M^{me} Marie-Josée Robitaille, designer styliste, Lois Canada. M. Richard Simoneau, analyste à la Commission, agissait comme secrétaire du comité.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

L'École de Design Châtelaine, située à Québec, a été fondée en 1963. Elle a porté le nom d'École de mode Châtelaine jusqu'à l'an dernier. Le «Groupe Collège LaSalle» a acquis la propriété de l'École en 1996 et a décidé d'élargir ses activités. En plus de l'AEC en *Design de mode (903.74)*, offert depuis 1987, l'École est autorisée à dispenser des programmes d'AEC en *Production de la mode (903.70)*, *Design d'art graphique (NTA.0B)*, *Infographie en édition et imprimerie (901.86)*.

L'École accueille actuellement une quarantaine d'élèves; 90 % de celles-ci sont inscrites au programme faisant l'objet de l'évaluation. L'établissement compte douze professeurs, tous «à la leçon»; les trois quarts de ceux-ci enseignent en *Design de mode*.

La structure administrative de l'École ne comprend que deux postes : une directrice et une secrétaire.

L'École souhaite augmenter son effectif dans les années à venir et, à l'instar des autres établissements relevant du Groupe Collège LaSalle, elle compte offrir un plus grand nombre de programmes dans les «domaines de haute technologie», notamment en infographie, en design et en technologies de l'information.

Le programme

Le programme *Design de mode* a comme objectif d'assurer «une relève de créateurs compétents et polyvalents» dans le domaine de la mode, tant pour le dessin de mode que la confection.

Les conditions d'admission au programme sont celles établies par le ministère de l'Éducation pour les programmes d'AEC.

Le programme comprend 65 unités et 1/3. Il est dispensé en deux ans, durant cinq sessions de quinze semaines chacune. Il comporte 37 cours et un stage d'une durée de deux semaines.

L'effectif étudiant du programme, pour les années considérées lors de l'évaluation, a varié entre 24 et 32 personnes; pour l'année 1997-98, il est de 36 personnes. Les élèves, quasi uniquement des adultes de sexe féminin, sont recrutées dans des régions variées du Québec. Quelques-unes ont déjà complété des études collégiales ou universitaires.

L'École entend revoir le contenu du programme et l'offrir dans une version révisée à compter de l'automne 1998. Il comportera alors une spécialisation en vêtement féminin et vêtement d'enfant; une formation complémentaire sur le vêtement masculin pourra être dispensée sur demande, dans le cadre d'une sixième session ajoutée au programme régulier.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le rapport d'autoévaluation a été préparé par la directrice de l'École. Cette dernière a réalisé un sondage auprès des élèves présentement inscrites au programme. En plus, elle a consulté verbalement les enseignants et a colligé diverses informations sur la situation des diplômés récents du programme.

Le rapport d'autoévaluation est assez succinct et incomplet. Pour le tiers des sous-critères de l'évaluation, la description de la situation est insuffisante ou absente. Dans 60 % des cas, le Collège n'a pas fourni de jugement d'appréciation en tant que tel. De même, le rapport ne fait que peu référence aux actions envisagées par le Collège dans le proche avenir. La Commission croit que le Collège aurait dû analyser bien davantage la situation du programme et ses perspectives de développement.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des élèves.

Les objectifs et le contenu du programme, en général, répondent plutôt bien aux besoins du marché du travail, mais demandent d'être améliorés à certains égards. Le programme, à l'heure actuelle, prépare surtout des diplômées pour les domaines d'activités haut de gamme : conception et production de vêtements originaux et sur mesure; postes de dessinatrices-patronistes et de couturières-artistes dans les ateliers-boutiques. En revanche, il accorde peu de place au travail en série, aux techniques industrielles de la mode et de la production du vêtement. L'École le reconnaît et souligne qu'elle corrigera ces lacunes dans le nouveau

programme qu'elle prévoit dispenser à l'automne 1998. La Commission lui *suggère* donc de donner plus de place, dans la formation, à la maîtrise des techniques industrielles et à la connaissance de variables importantes sur le marché de la grande production, comme la gestion du temps et le contrôle des coûts.

Selon le rapport, le taux de placement des diplômées est de 84 % pour l'année 1995 et de 82 % pour l'année 1996. Les emplois occupés ont un lien direct avec la formation dispensée et sont à temps plein dans la majorité des cas. Une bonne partie des diplômées ont le statut de travailleuses autonomes. Le Collège souhaite, dans les prochaines années, se doter d'un service de placement, pour donner plus de visibilité au programme et favoriser la reconnaissance des diplômées.

L'École s'efforce de maintenir le contact avec ses diplômées, et avec les milieux de travail qui les accueillent, ce, même si différentes contraintes – de temps, de ressources – limitent la portée de ses efforts. La Commission lui *suggère* d'élargir et de renforcer ses relations avec le marché du travail, par exemple, au moyen d'un comité consultatif collège-entreprises, qui pourrait, en un premier temps, l'aider à préciser le profil des diplômées du programme.

La moitié des élèves rencontrées lors de la visite ont dit vouloir mettre sur pied une entreprise. Le programme ne comporte présentement qu'un cours de 45 heures sur la commercialisation de la mode. La Commission invite le Collège à donner plus d'importance à la formation sur l'entrepreneuriat et la mise en marché de la mode. Diverses approches sont possibles : par exemple, ajout d'un ou de quelques cours d'appoint au programme; ou bien, meilleure information aux élèves sur les activités de formation complémentaires pouvant les intéresser, comme les programmes relatifs au démarrage d'une entreprise, ou encore, les activités de l'incubateur d'entreprises du domaine de la mode, établi au centre-ville de Québec, lequel fournit, le cas échéant, aux diplômées intéressées à créer leur propre entreprise, une expertise et une supervision durant une période de deux à trois ans.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des cours à la réalisation des objectifs du programme; l'articulation et la séquence des cours; la charge de travail exigée des élèves.

Le tableau des relations entre les objectifs du programme et des cours, inclus dans le rapport d'autoévaluation, a été rempli par la direction de l'École. Les objectifs des différents cours correspondent, dans la plupart des cas, à des compétences spécifiques bien définies : conception, dessin, confection, coupe, etc.; ils sont, de plus, étroitement reliés aux objectifs plus généraux du programme : «initiation aux techniques de conception vestimentaire», «création de patrons», etc. De façon générale, donc, l'arrimage des uns aux autres est excellent. Le choix de cours à option fait par l'École est judicieux. Interrogées à propos de treize cours du programme, les élèves quasi unanimement, considèrent que les objectifs de formation définis dans le devis ministériel ont été couverts par les enseignants.

Le Collège affirme suivre à la lettre les indications ministérielles relatives au contenu du programme et des cours. Des objectifs d'apprentissage en informatique sont mentionnés dans un nombre élevé de devis de cours. Le Collège, visiblement, ne dispose, à l'heure actuelle, ni de l'expertise, ni de ressources matérielles suffisantes pour l'atteinte de tels objectifs. Il devra s'efforcer de corriger cette situation; la Commission formulera une recommandation globale à ce propos un peu plus loin dans ce rapport.

Les cours sont très bien articulés entre eux et suivent une séquence progressive qui facilite l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des éléments de la formation. À chaque session du programme, l'élève doit réaliser un projet de conception et de production de vêtements; ce projet prend place dans le cadre de quatre cours distincts, ce qui suppose une concertation entre les enseignants et favorise une meilleure intégration de la séquence. En première année, ces projets de création visent l'acquisition des notions de base; par la suite, leur objet devient plus complexe. Par ailleurs, il y a deux ans, les enseignants ont revu le contenu de l'ensemble des cours du programme pour en parfaire l'articulation.

La charge de travail des élèves pour chacun des cours apparaît bien définie et réaliste. Les données relatives à celle-ci n'ont été colligées que pour les trois premières sessions du programme. Ces informations montrent que la charge est relativement équilibrée dans l'ensemble, même si des écarts peuvent être décelés entre la pondération officielle et l'estimation des élèves pour un certain nombre de cours. Selon la direction, la rapidité d'apprentissage des élèves varie beaucoup d'un groupe à l'autre; celles-ci, en outre, ont des acquis inégaux à l'entrée dans le programme, certaines maîtrisant déjà assez bien le dessin ou la couture, d'autres, non. De sorte que l'École essaie de fonder la définition de la charge de travail sur la norme d'un juste milieu. Les exigences vont en augmentant à partir de la troisième session du programme, l'élève étant appelée à investir de plus en plus de temps dans

ses projets personnels de création et dans la participation à différents concours intra-muros et extra-muros.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques comportent des éléments très intéressants mais aussi des lacunes. L'enseignement est donné en petit groupe, le nombre d'élèves étant limité à quinze au maximum; le rapport souligne que cela permet une plus grande disponibilité et une meilleure supervision de la part des enseignants, davantage d'échanges entre les élèves, des apprentissages plus personnalisés et plus efficaces. Le questionnaire adressé aux élèves lors de l'autoévaluation comportait un grand nombre de questions sur la pédagogie; les réponses recueillies ont toutes été très positives. Plusieurs réalisations très valables sont à signaler : l'organisation d'un défilé de mode par les élèves finissantes, qui, chacune, ont à réaliser une collection de vêtements pour cette fin; la poursuite, à chaque session, d'un projet d'atelier dans le cadre de plusieurs cours simultanément; la participation à divers concours internes et externes; les visites industrielles. Considérant, tel qu'on l'a souligné plus haut, la nécessité pour les élèves de maîtriser davantage les techniques industrielles, la Commission *suggère* à l'École de mettre sur pied un projet d'atelier de production en série, en revoyant les orientations d'un des projets d'atelier déjà existants, ou en faisant appel à la collaboration de l'entreprise. L'apprentissage de l'informatique par les élèves est insuffisant, comme on l'a déjà mentionné aussi, et il fera l'objet d'une recommandation générale plus loin.

Les services de conseil, de soutien et de suivi des élèves sont peu institutionnalisés, et sont assurés, le cas échéant, par la directrice ou les enseignants. Vu la petite taille de l'effectif étudiant, l'encadrement est personnalisé. Le suivi effectué dans le cadre des projets d'ateliers, avec les délais très courts et les rétroactions multiples qu'il suppose de la part des enseignants favorise le dépistage rapide des problèmes des élèves. La directrice de l'École est disponible une journée par semaine pour recevoir ces dernières en entrevue. La Commission invite l'École, dans la mesure où elle pourra compter sur des moyens accrus, à consacrer davantage de ressources aux services de conseil et de soutien aux élèves, que ce soit pour l'accueil et

l'admission, l'administration des demandes de prêts-bourses, la supervision des stages, la diffusion de l'information, etc.

Selon les propos des élèves rencontrés, et les réponses recueillies grâce au questionnaire de l'École, la disponibilité des enseignants est adéquate et répond aux besoins d'encadrement. Les professeurs ne sont rémunérés que pour les heures d'enseignement dispensées; tour à tour, ils restent toutefois présents à l'École à l'heure du midi; de même, ils acceptent de prolonger leur temps de travail, si nécessaire, pour répondre aux besoins particuliers des élèves.

L'adéquation des ressources

Quatre sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; le nombre et les qualifications du personnel professionnel et technique; les procédures ou les mesures prises pour l'évaluation et le perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles affectées au programme.

Les enseignants affectés au programme, en quasi-totalité, détiennent un DEC. Tous ont, en plus, un diplôme collégial dans le domaine de la mode et du vêtement; deux ont poursuivi des études de certificat universitaire. Tous embauchés «à la leçon», la plupart enseignent de quinze à dix-sept heures par semaine à l'École. La majorité y sont professeurs depuis deux ans ou moins. Très dévoués, ils manifestent beaucoup d'attachement à l'École. Par ailleurs, ils occupent tous un emploi dans une entreprise du secteur de la mode, ce qui est un facteur enrichissant pour le programme.

Il n'y a pas de personnel professionnel et technique affecté au programme. La directrice et la secrétaire de l'École, ainsi que les enseignants, voient, le cas échéant, à répondre à divers besoins. Ce mode de fonctionnement ne crée pas de problèmes significatifs, sauf pour les services informatiques, dont il est question un peu plus bas.

Les mesures appliquées par l'École pour l'évaluation et le perfectionnement du personnel enseignant sont minimales. Ainsi, il y a peu de réunions pédagogiques et de sessions de perfectionnement. L'avis des élèves est sollicité fréquemment par la directrice de l'établissement, qui joue un rôle clé en ce qui regarde l'évaluation de l'enseignement ou des enseignants. La Commission *suggère* au Collège d'appliquer des mesures formelles d'évaluation et de perfectionnement du personnel enseignant.

Les ressources matérielles disponibles pour le programme sont en partie appropriées. Les locaux d'enseignement et de travail pratique sont de qualité, et correctement aménagés; on y retrouve des équipements de base et des postes de travail répondant bien aux exigences du programme.

Des déficiences importantes peuvent être notées au chapitre de l'informatique. Le Collège n'a ni le type d'appareil, ni les logiciels, ni les services de soutien requis pour la poursuite des objectifs et des activités d'apprentissage de l'informatique prévus dans différents cours du programme. Considérant ce qui précède,

la Commission recommande au Collège d'accorder plus de place à l'apprentissage de l'informatique, dans le respect des objectifs établis pour un certain nombre de cours du programme et de se doter des ressources – c'est-à-dire les équipements, logiciels, services d'entretien technique – requis à cette fin.

Le Collège souhaiterait disposer d'une technologie plus avancée pour la réalisation de certaines tâches spécialisées (comme le dessin, le placement et la gradation des patrons). Il pourrait, à ce propos, étudier la possibilité de recourir aux services de l'incubateur d'entreprises du domaine de la mode localisé au centre-ville de Québec.

L'École dispose d'une petite collection de livres et de revues mais n'a pas de centre de documentation. Elle reconnaît que la situation devrait être améliorée. La Commission *suggère* à l'École d'assurer aux élèves l'accès à des services de documentation adéquats, par exemple par le biais d'une entente de service avec la bibliothèque municipale, ayant des locaux situés à proximité.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; la capacité des modes et instruments d'évaluation à vérifier l'atteinte des objectifs des cours et du programme; les taux de réussite des cours; les taux de diplomation.

L'École admet les élèves ayant les capacités requises au plan intellectuel et financier. Récemment, la directrice a renforcé la procédure de sélection, menant des entrevues plus approfondies avec chacune des candidates à l'admission. La Commission rappelle au Collège

qu'en vertu du Règlement des études collégiales il ne peut pas, comme il l'a fait à quelques reprises, admettre d'élèves provenant directement de l'école secondaire.

Selon les élèves ayant été interrogées dans le cadre de l'autoévaluation, les plans de cours sont d'une qualité satisfaisante et sont respectés par les enseignants; de même, les modes et instruments d'évaluation sont jugés équitables. Le Collège a coutume d'allouer 10 % de la note finale pour la simple présence de l'élève aux cours.

La Commission recommande au Collège de mettre fin à cette pratique, non conforme à sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

La Commission a procédé à l'évaluation des deux plans de cours soumis par l'École. Dans le cas du cours *Technique de confection 1*, l'examen permet de conclure à la pertinence des objectifs, à l'adéquation des contenus, à la congruence des modes et instruments d'évaluation adoptés par le Collège. En revanche, pour le *Stage de fin d'études*, le plan de cours a été jugé déficient à tous les points de vue, celui-ci ne décrivant ni les objectifs poursuivis, ni le contenu des activités, ni les modalités de l'évaluation.

Le stage de fin d'études, d'une durée de deux semaines, a été mis en oeuvre pour une première fois l'an passé. Il pourrait être mieux organisé et encadré, comme le reconnaît le rapport d'autoévaluation. Actuellement, les élèves n'ont ni préparation, ni véritable supervision, ne font pas de rapport et reçoivent peu de rétroactions de la part de l'École et de l'entreprise participante. Considérant ce qui précède,

la Commission recommande au Collège d'améliorer l'organisation, l'encadrement et l'évaluation du stage, notamment, en définissant mieux ses objectifs et son contenu, en aidant l'élève à s'y mieux préparer, en supervisant et en évaluant mieux ses activités.

L'École pourrait aussi rallonger la durée du stage, comme elle l'envisage, lors de la mise en oeuvre de son nouveau programme.

Les données sur le taux de réussite des cours colligées dans le rapport d'autoévaluation ne sont pas complètes. Dans plusieurs cas, notamment pour des cours de la première session du programme, le taux de réussite est faible, voisinant quelquefois 50 %. Selon la direction de l'École, les chiffres en cause s'expliquent davantage par les abandons plutôt que les échecs

proprement dits. Le manque d'aptitudes, les difficultés familiales, les problèmes financiers, notamment, conduiraient plusieurs élèves à abandonner les études.

Le taux de diplomation est faible lui aussi, se situant autour de 40 % pour les deux premiers groupes, et à 27 % pour le dernier, après deux années et demie. La Commission *suggère* au Collège d'analyser les données sur la diplomation et, le cas échéant, d'appliquer les correctifs requis, notamment pour la sélection ou le support des élèves.

La gestion du programme

Le dernier critère permet de déterminer si les structures, le partage des responsabilités, la qualité des communications favorisent le fonctionnement intégré du programme; il permet également d'apprécier la qualité de l'information donnée aux élèves sur le contenu et les exigences du programme.

La gestion du programme est assurée exclusivement par la directrice de l'École, laquelle fait preuve de beaucoup de dynamisme, de disponibilité et de dévouement. Le climat de travail et les relations interpersonnelles sont de bonne qualité. Mais, comme on l'a déjà souligné plus haut, les enseignants ont peu d'activités pédagogiques; il serait souhaitable qu'ils participent davantage à de telles activités et soient plus engagés dans la gestion du programme. Considérant ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de favoriser la participation des enseignants à la gestion ainsi qu'aux activités pédagogiques, dans le contexte de la mise en oeuvre du programme révisé.

Le Collège utilise la documentation écrite et les entrevues personnelles pour informer les élèves sur le contenu du programme. La Commission l'invite à s'assurer que les informations transmises sont suffisantes, étant donné les nombreux cas d'abandon des études.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en oeuvre du programme d'AEC en *Design de mode (903.74)* par l'École de Design Châtelaine est de qualité.

Le programme comporte des éléments très valables pour certains sous-critères de l'évaluation : en particulier, la séquence des activités d'apprentissage, la charge de travail des élèves, leur encadrement, et, dans une certaine mesure, l'adéquation des méthodes pédagogiques.

Toutefois, sur certains points, le programme présente des faiblesses et devrait être amélioré. C'est pourquoi la Commission a formulé des recommandations pour amener l'École à donner plus de place à l'apprentissage de l'informatique et à accroître les ressources informatiques affectées au programme; pour qu'elle améliore l'organisation, l'encadrement et l'évaluation du stage en milieu de travail; pour qu'elle révise un de ses critères de notation; enfin, pour qu'elle précise les responsabilités et favorise la participation des enseignants à la gestion et au développement pédagogique.

La Commission a formulé également des suggestions concernant : la place à accorder aux techniques industrielles de la mode dans la formation; le renforcement des liens avec les entreprises du secteur de la mode; la mise sur pied d'un projet d'atelier de production en série; l'accès des élèves à des services de documentation adéquats; la mise en oeuvre d'activités d'évaluation et de perfectionnement; l'analyse des données sur la diplomation.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège fait état des actions qu'il a déjà entreprises, ou entreprendra, pour donner suite à l'autoévaluation. Ainsi, il a réaménagé le local consacré à l'informatique, y a augmenté le nombre de postes de travail, et dispose maintenant d'une entente de services pour l'entretien des appareils. Une provision de la PIEA – relative à l'octroi de notes pour la simple présence au cours – a été modifiée tel que demandé par la Commission. Les objectifs, le contenu, la durée et les modalités de suivi du stage de fin d'études seront revus. Le programme révisé, dont l'ouverture est maintenant prévue pour l'automne 1999, sera élaboré en collaboration avec la direction du Collège LaSalle.

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la mise en oeuvre du programme *Design de mode* à l'École de Design Châtelaine. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président